

Séance du 29 Avril 2026

**N° 26.DGS.126**

**OBJET :** Désignation du représentant de la collectivité au sein des instances de la Société Publique Locale Territoire Vaucluse

L'an DEUX MILLE VINGT SIX et le VINGT NEUF, le Conseil Municipal de la Commune de PERTUIS s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à l'Ilot Saint Pierre situé Place Saint Pierre à PERTUIS, en session ordinaire du mois d'Avril sous la présidence de Monsieur Aurélien AUCLAIR et la désignation de Madame Thi Vinh Thuy NGUYEN TALIANA en qualité de secrétaire de séance.

**Etaient présents :** Mesdames, Messieurs, Naïs MENGIN, Jacques BARONE, Thi Vinh Thuy NGUYEN TALIANA, Michel AUTRAN, Marie Christine GIULIANOTTO, Jean Michel APPLANAT, Anne Marie LUCHETTI, Patrice CHASSAGNE, Geneviève CLEMENT, **Adjoints.**

Jean Marc ACERO, Cécile ANDJERAKIAN, Nicole BLANC, Françoise BURDEYRON, Carine COHEN, William COLOMBARD, Pierre CRUMIERE, Caroline DANDRE, Djivan DERVARTANIAN, Catherine DICHE-JOSEPH, Dominique DIEULOUFET, Cathy FRAIKIN, Laurent LECAULT, Annick LEDUC, Sophie MICHEL, Jean François MIRETTI, Jérôme NARBONNE, Thierry NICOLAS, Denis ODETTO, Cédric PERRY, **Conseillers municipaux.**

**Absents ayant donné procuration :**

Anne Priscille BAZELAIRE à Jean François MIRETTI

Lionel NEGRE à Cécile ANDJERAKIAN

Julien POGOLOTTI à Michel AUTRAN

---

Mes chers collègues,

Par délibération du 26 septembre 2023, la commune est entrée au capital de la SPL Territoires 84, en actant l'acquisition de 5 actions au prix nominal de 100 €, soit au total 500 €, lui permettant ainsi d'assurer sa représentation au Conseil d'Administration par le biais de l'Assemblée Spéciale en vue d'exercer un contrôle sur la société et d'approuver ses statuts.

Cette participation permet à la commune d'engager son programme d'investissement.

**Exposé des motifs :**

**Monsieur Jean-Michel APPLANAT**, Adjoint au Maire, est désigné en qualité de représentant au sein des instances de la Société Publique Locale Territoire Vaucluse.

**Visas :**

**VU** le code général des collectivités territoriales (CGCT), notamment ses articles L.1522-4, L.1524-1 et L.1524-5,

**VU** le code de commerce,

Au vu de ce qui précède, et oui l'exposé de son Président, le conseil municipal

**PAR :**

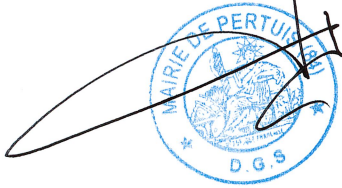
- **27 POUR**

- **6 ABSTENTIONS** (C.ANDJERAKIAN (+1), JF. MIRETTI (+1), N. BLANC, C. PERRY)

▶ **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son représentant, à intervenir aux droits de la ville au conseil d'administration de la Société Publique Locale Territoire Vaucluse.

**Le Directeur Général des Services,  
Julien DALMAS.**

**La Secrétaire de séance,  
Thi Vinh Thuy NGUYEN TALIANA.**



Transmis en Préfecture le  
Certifié exécutoire  
Publié le 4 mai 2026